

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère

Date :	12 novembre 2025
Heure :	19h00 – 19h45
Lieu :	Résidence du marché, Bulle
Rédaction :	Karine Favre
Distribution :	aux organes de l'association et aux autorités

Présences :

Présidence	M. Eric Barras	Bas-Intyamon	✓
Membres du comité	M. Philippe Baeriswyl, vice-président	Crésuz	✓
	M. Eric Barras	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Maverik Frossard	Val-de-Charmey	✓
	M. Nicolas Haymoz	Haut-Intyamon	✓
	M. Daniel Mooser	Jaun	✓
	M. Nicolas Pasquier	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Jean-François Pasquier	Gruyères	✓
	M. Lionel Pasquier	Le Pâquier	✓
	M. Daniel Raboud	Grandvillard	✓
	M. Robert Ruffieux	Botterens	✓
	M. Boris Sprenger	Broc	✓
Commission financière	M. Marc Beaud	Haut-Intyamon	délégué
	M. Jérémie Brunschwig	Bulle	✓
	Mme Karine Kilchoer	Le Pâquier	déléguée
	M. Jochen Mooser	Jaun	✓
	M. Sébastien Murith	Broc	excusé
Délégué-e-s des communes-membres	M. Charles Rime	Bas-Intyamon	✓
	M. Dominique Macheret	Botterens	✓
	M. Julien Deschenaux	Broc	✓
	M. David Seydoux	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Cédric Bertschy	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Jean-François Suys	Crésuz	✓
	M. Edouard Raboud	Grandvillard	✓
	M. Frédéric Bussard	Gruyères	✓
	M. Marc Beaud	Haut-Intyamon	✓
	M. Marius Mooser	Jaun	✓
	Mme Karine Kilchoer	Le Pâquier	✓
	M. Pascal Niquille	Val-de-Charmey	✓
Personnel	Mme Karine Favre	Broc, secrétariat-finances	✓
	M. Marcos Diaz	Le Pâquier, chef d'exploitation	✓
	M. Daniel Buchs	Jaun, exploitant	✓
	M. Frédy Grandjean	Epagny, exploitant	✓
	M. Cédric Ruffieux	Charmey, exploitant	✓
	M. Jean-Claude Michel	Secrétariat finances AECE	excusé
Autorités	M. Vincent Bosson	Préfet	excusé
	M. Charles Bailat, Sen	Responsable BV Haute-Sarine	✓
	M. Olivier Pompini, SEn	Responsable BV Jogne	excusé
Presse	Mme Angie Dafflon	Journal La Gruyère	✓

Ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2025
- 2 Budgets 2026
- 3 Avancement des projets
- 4 Informations diverses / Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants et toutes les participantes, ainsi que ses collègues et le personnel. Il excuse M. le préfet et toutes les personnes annoncées comme tel. Il donne la parole M. David Seydoux, qui transmet le message du Conseil communal et annonce que la commune de Bulle offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 24 octobre 2025, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n°43.

Les délégué·e·s présent·e·s représentent 12 communes-membres et 20 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 11 voix, selon répartition ci-dessous :

Bas-Intyamou	2 voix	Châtel-sur-Montsalvens	1 voix	Haut-Intyamou	2 voix
Botterens	1 voix	Crésuz	1 voix	Jaun	1 voix
Broc	2 voix	Grandvillard	1 voix	Le Pâquier	1 voix
Bulle (Tour-de-Trême)	4 voix	Gruyères	2 voix	Val de Charmey	2 voix

M. Barras nomme M. Dominique Macheret de Botterens comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2025

- Le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2025 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Les délégué·e·s présent·e·s approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2025, sans modification.

2 Budgets 2026

M. Barras passe la parole à l'administratrice des finances, qui présente le budget par chapitre. Le rapport sur le budget, en fin de procès-verbal donne des indications plus détaillées.

Budget de résultats

Chapitre 7 : protection de l'environnement

Charges	106'505
./. Retenues sociales sur les salaires	<u>- 3'800</u>
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026	<u><u>102'705</u></u>

Budget des investissements

- Aucun crédit d'engagement n'est sollicité
- Le budget des investissements est le suivant :

CONDUITE DE RACCORDEMENT	300'000
Investissement accepté par les AD du 05.12.2024 (100'000) et du 08.05.2025 (290'000)	
<ul style="list-style-type: none"> • Étude des ouvrages de la conduite • Étude pour transformation STEP Charmey 	
STEP DE BROC	500'000
Investissement accepté par les AD du 05.12.2024 (200'000) et du 08.05.2025 (874'000)	
<ul style="list-style-type: none"> • Études de variantes / Demande préalable • Appel d'offres mandataire pour la réalisation • Achat de terrain 	
TOTAL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2026	800'000

Rapport de la commission financière

- M. Barras passe ensuite la parole au président de la commission financière, puis porte les budgets 2026 au vote, dans leur globalité (budget de résultats et budget des investissements).
- M. Jérémie Brunschwig donne lecture du rapport de la commission financière, qui recommande d'approuver les budgets 2026 de l'ABVH, tels que présentés. Le rapport apporte les éléments détaillés suivants :
 - Le budget présente une augmentation de charges d'environ 15%, qui s'explique d'une part par la volonté du comité de prévoir un plan de communication (CHF~3'000.-) pour informer sur l'avancement des travaux, et d'autre part, la formation de l'exploitant actuel de la STEP de Charmey, qui a entrepris la formation du brevet fédéral d'exploitant de STEP (CHF~10'000.-).
 - La planification financière doit être affinée et des précisions doivent être apportées, car les montants en jeu pour les communes-membres sont très élevés à court terme. Celles-ci doivent pouvoir anticiper l'augmentation des coûts de l'épuration.

Suite à la présentation et à l'intervention de la ComFin, l'assemblée des délégué·e·s approuve, à l'unanimité des membres présent·e·s et tels que présentés, les budgets 2026 de l'ABVH.

M. Barras remercie les délégué·e·s de leur confiance.

3 Avancement des projets

3.1 Agrandissement de la STEP de Broc

M. le président donne des informations sur l'avancement du projet à la STEP de Broc (lot 1) :

- Le regroupement des bassins versants de la Jogne et de la Haute Sarine a été décidé avec une vision claire : améliorer la qualité du traitement des eaux tout en optimisant les coûts.
- La transformation de la station d'épuration de Broc constitue une étape essentielle de cette démarche. L'objectif de l'ABVH, fidèle à la vision initiale, est clair : assurer un traitement conforme aux normes les plus exigeantes, tout en maîtrisant les coûts pour les collectivités.
- Le coût global d'une station d'épuration se compose de deux éléments :

- d'une part, les investissements, liés à la construction initiale et aux modernisations successives ;
- d'autre part, les frais de fonctionnement, qui évoluent dans le temps selon le prix de l'énergie, des produits de traitement et les exigences réglementaires.
- Chaque agrandissement ou rénovation est donc l'occasion de faire des choix déterminants, qui influenceront durablement ces deux volets. Le projet actuellement à l'étude a été conçu pour offrir un processus de traitement adapté aux besoins, à la fois performant et économiquement équilibré.
- La configuration initiale retenue empiétait sur le périmètre de l'Espace réservé aux eaux (ERE), c'est pourquoi le Service de l'environnement (SEn) a demandé au comité d'examiner plusieurs variantes. Cette première analyse sommaire a conforté le comité dans la pertinence du choix retenu, malgré l'empiètement sur l'ERE.
- L'importance de cet espace a toutefois été rappelée par le SEn qui a sollicité la réalisation d'une étude de variante détaillée, intégrant un procédé plus compact. Cette option réduirait effectivement l'emprise du projet, mais engendrerait des coûts de fonctionnement plus élevés et offrirait de moins bonnes capacités d'acceptation de charge polluante supplémentaire. Elle a cependant permis de confirmer la justesse de l'approche, orientée vers la maîtrise durable des coûts d'exploitation.
- Toujours sur recommandation du SEn, une étude complémentaire est en cours. Elle vise à décaler le projet vers l'est, en direction du talus, afin de sortir complètement du périmètre de l'ERE.
- L'Association du Bassin Versant de la Haute-Gruyère (ABVH) assume pleinement ses responsabilités. Elle a l'obligation de résultat : garantir une eau épurée selon les normes. Mais le choix du procédé lui appartient : c'est à elle qu'il revient de définir la solution la plus adaptée, tant sur le plan technique qu'économique.
- Cette démarche est exigeante. Elle demande de la rigueur, de la persévérance et, parfois, un peu d'obstination. C'est dans cet esprit – celui de la responsabilité et de la constance – que le comité poursuit ses travaux, afin d'offrir à la région une solution durable, performante et économiquement équilibrée pour les années à venir.
- À la demande de l'ABVH, le bureau RWB s'est penché sur tous les aspects de la variante "décalée" et a établi une notice technique de laquelle il ressort les impacts suivants :

Périmètre, achat de terrain

- Modification du Plan d'aménagement local (PAL)
- Achat de terrain plus conséquent
- Deux bâtiments à déplacer et impact sur un 3^e bâtiment
- Rapprochement du projet vers le quartier de la Fin Derrey, Broc (possible opposition des riverains)

Tracé de la route, circulations

- Modification du tracé de la route
- Adaptation du profil de la chaussée pour autoriser la circulation de poids lourds ; passage pour exploitation forestière (porte grumes)
- Rapprochement de la route vers le stand de tir, construction côté talus
- Création d'une voie de rebroussement pour camion
- Maintien de la mobilité douce
- Accès à la parcelle et circulation autour des nouveaux bassins

Aire forestière, corridor à faune

- Des dérogations à la distance à la forêt peuvent être sollicitées auprès du 3^e arrondissement
- Tout obstacle au sein du corridor à faune doit être accompagné de mesures compensatoires, par exemple l'implantation d'une haie vive le long de la façade nord-est du bâtiment projeté ou le long de la nouvelle route.

Conduite de liaison

- Conflits géométriques

Géotechnique

- Mur de soutènement pour le talus / protection
 - Réalisation des fouilles / stabilité
 - Influence sur l'écoulement de la nappe
- Des informations plus détaillées seront données lors de la prochaine assemblée.

3.2 Conduite de liaison

M. le vice-président prend ensuite la parole pour donner quelques explications sur le lot 2 relatif à la conduite de liaison :

- Une conférence de presse et présentation à la population a eu lieu, le 3 juillet 2025 à Charmey, pour la présentation du tracé des conduites d'Eausud SA et de l'ABVH.
- La mise à l'enquête a duré du 20.09.2025 au 19.10.2025.
- Une opposition a été déposée auprès de la Commune de Val de Charmey. Elle concerne la mise à disposition d'une zone de chantier. L'opposition a déjà été levée, puisque Eausud a immédiatement fait le nécessaire pour rencontrer l'agriculteur concerné et signer une convention.
- Hormis un propriétaire récalcitrant, toutes les autorisations de passage ont été acquises, soit plus d'une huitantaine. Le propriétaire en question n'a toutefois pas fait opposition et malgré les relances de M. Baeriswyl, il n'a pas signé la convention. Une procédure d'expropriation sera vraisemblablement lancée.

4 Informations diverses / Propositions individuelles et divers

4.1 Prochaine assemblée des délégué·e·s

La prochaine assemblée ordinaire des délégué·e·s de l'ABVH est prévue le 28 mai 2026 à 19h00 à Broc.

Aucune proposition n'est parvenue au comité de l'ABVH. M. Barras ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il remercie le comité pour tout le travail accompli. Il souhaite un bel hiver à toutes et tous et lève la séance à 19h45.

Broc, le 15 novembre 2025

Association du Bassin Versant Haute-Gruyère - ABVH


Eric Barras
Président


Karine Favre
Secrétaire

Le comité de l'ABVH prévoit, pour l'année 2026, des charges nettes pour le compte de **résultats** d'un montant total de **CHF 102'705** et de **CHF 800'000.-** pour le budget des investissements.

BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS :

Classification fonctionnelle : 7201

Charges	106'505
Participations de tiers (retenues sociales sur salaires)	./.
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026	<u>3'800</u>
	<u>102'705</u>

BUDGET DE RESULTAT 2026					
Classificaton fonctionnelle : 7201	Comptes	Budget 2025	Budget 2026	Explications	
En francs					
EXPLOITATION					
1	Charges de personnel et comité *	53'725	54'230	Salaires, vacances, ch. sociales, formation, ... (./ retenués sociaux)	
2	Achats	1'300	1'300	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...	
3	Energies	-	-	Electricité, eau, mazout	
4	Produits chimiques	-	-	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire	
5	Entretien	-	-	Routes, bâtiments, réseau, appareils	
6	Transport et élimination	-	-	Déchets, sable, boues	
7	Prestations de tiers	18'000	26'500	Analyses, révision, Hébergements, Clé, Cadastre, Formation	
8	Assurances	2'000	2'000	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique	
9	Divers	3'800	3'675	KM, cadeaux, divers	
10	Annuité *	10'000	15'000	Intérêts, amortissements	
11	Taxe micropolluants	-	-	Selon STATPOP	
Charges brutes		-	88'825	102'705	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
12	Revenus des biens	-	-	Loyers (Sanima) yc charges / Local toxiques	
13	Travaux pour des tiers	-	-	AECE, WC mobiles, fosses septiques, cadastre	
14	Vente d'électricité	-	-	Production du CCF (surplus)	
15	Autres recettes	-	-	Péréquation transports	
Produits		-	-	-	
Charges nettes		-	88'825	102'705	Participation des communes au pro rata de la clé de répartition
Résultat opérationnel		-	88'825	102'705	
16	Charges et produits extraordinaires	-	-	-	
Budget à répartir selon la clé		-	88'825	102'705	
Evolution Comptes / Budget					
Evolution Budget / Budget				116%	

* Charges nettes

En charges :

1 Charges de personnel et comité (54'230.-)

Pour cette deuxième année de fonctionnement, les charges de personnel représentent essentiellement des travaux administratifs (rédaction de règlement, procès-verbaux, lettres, etc...). Les tâches du personnel d'exploitation consistent à accompagner le mandataire pour fournir toutes informations utiles en vue de la réhabilitation de la STEP, alors que des indemnités sont prévues pour le comité de direction qui se réunit environ quatre fois par année, ainsi que pour les différentes commissions (- de bâtisse, - de projet, etc...).

2 Achats (1'300.-)

Les achats sont constitués de matériel administratif (papier à en-tête, enveloppes, tampons, etc).

3 Energies

néant

4 Produits chimiques

néant

5 Entretien

néant

6 Transport et élimination

néant

7 Prestations de tiers (26'500.-)

Les prestations de tiers sont constituées des charges de téléphone, d'hébergement, de planification, de formation spécifique, de cotisations à des associations faitières, de frais pour avis de droit, ainsi que pour la communication (avancement du projet).

8 Assurances (2'000.-)

Des contrats d'assurance en responsabilité civile et de protection juridique seront conclus.

9 Divers (3'675.-)

Quelques montants sont prévus pour des défraiements, notamment en cas de visites dans d'autres STEP.

10 Annuité (15'000.-)

Si besoin un second emprunt sera effectué auprès d'un acteur financier, pour le paiement de l'avant-projet d'étude.

11 Taxe sur les micropolluants

néant

En produits :

Aucun produit n'est prévu pour l'année en cours, hormis les retenues sociales.

Karine Favre, Administratrice des finances

Broc, le 12 novembre 2025